



Décision de radiodiffusion CRTC 2014-614

Version PDF

Référence au processus : Demande de la Partie 1 affichée le 2 octobre 2014

Ottawa, le 26 novembre 2014

Odyssey Television Network Inc.

L'ensemble du Canada

Demande 2014-0986-3

Ajout de Sport Plus à la *Liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution*

1. Le Conseil **approuve** la demande de Odyssey Television Network Inc. (Odyssey) en vue d'ajouter Sport Plus à la *Liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution* (la liste) et modifie la liste en conséquence. La liste révisée peut être consultée sur le site web du Conseil, www.crtc.gc.ca, en cliquant sur le lien « Télévision et radio » et en sélectionnant « Programmation », et peut être obtenue en version papier sur demande.
2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de la présente demande.
3. Odyssey décrit Sport Plus comme un service de créneau en provenance de la Grèce qui diffuse entièrement en langue grecque, 24 heures sur 24, une programmation de sports, dont des matchs de soccer en direct, de basketball et de volleyball, ainsi que des émissions d'avant-matchs et d'après-matchs. Son auditoire cible est composé d'amateurs de sport qui s'intéressent aux événements sportifs en Grèce.
4. Dans les avis publics de radiodiffusion 2004-96 et 2008-100, le Conseil a déclaré qu'en principe, toutes les demandes d'ajout à la liste d'un service non canadien d'intérêt général en langue tierce seraient approuvées, pourvu qu'elles respectent, le cas échéant, les exigences imposées par le Conseil. Dans l'avis public de radiodiffusion 2008-100, le Conseil a indiqué que les services non canadiens en langue tierce offrant une programmation très ciblée ou dite « de créneau » seraient assujettis à la même approche que les services non canadiens d'intérêt général en langue tierce.

Secrétaire général

Documents connexes

- *Cadres réglementaires des entreprises de distribution de radiodiffusion et des services de programmation facultatifs* – politique réglementaire, avis public de radiodiffusion CRTC 2008-100, 30 octobre 2008

- *Améliorer la diversité des services de télévision en langues tierces – Approche révisée à l'égard de l'évaluation des demandes d'ajout de services non canadiens de télévision en langues tierces aux listes des services par satellite admissibles à une distribution en mode numérique, avis public de radiodiffusion*
CRTC 2004-96, 16 décembre 2004